



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 11 septembre 2024

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

**du préavis n° 30/2024 relatif au financement de l'étude préliminaire pour l'entretien
du pont CFF de Chambon**

		Séances		Emoluments	Signatures
		02.09.24			
Rapporteur	SCHIAVONE Linda	x			
Membres	MARTIN André	x			
	DELACRETAZ Olivier	x			
	KELLER Christoph	x			
	TEIXEIRA Paulo	x			

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le 2 septembre 2024 en compagnie de M. Eric Portner, Municipal en charge du préavis N° 30/2024 relatif au financement de l'étude préliminaire pour l'entretien du pont CFF de Chambon. Nous tenons à le remercier pour les explications fournies et le temps accordé pour répondre à nos questions.

Tout d'abord, M. Portner nous a rappelé que la convention concernant le passage du pont de Chambon date de 1971. C'est à cette date que deux passages à niveau ont été supprimés. La convention spécifie que la commune de Roche devenait propriétaire du pont de Chambon, une fois les travaux terminés. Dans ce préavis, nous ne parlons que du pont qui passe au-dessus des voies CFF et non pas de celui qui passe au-dessus de l'autoroute qui est la propriété de l'ORFOU.

C'est après la visite d'un inspecteur des CFF, que la commune de Roche a été approchée par ces derniers afin de signaler des dégâts qui devraient être réparés. Suite à cela, la Municipalité a demandé trois offres chiffrées et a retenu celle de RWB qui était la plus précise et la moins chère.

M. Portner porte d'ailleurs notre attention sur le fait que la Municipalité demandera des subventions AF pour ces travaux. Mais, ces subventions pourront être débloquées uniquement s'il y a un début des travaux de réfection et non avant l'étude préliminaire. Il est à relever que la Municipalité s'est inquiétée de débiter cette étude en même temps que les travaux des CFF sur les voies.

Au niveau du budget, nous nous sommes posés la question des 12'000.- CHF sur la rubrique CFF. M. Portner nous a expliqué que c'était une estimation concernant les coûts exigés par les CFF pour la sécurisation des travaux. A la connaissance de M. Portner, ces coûts sont dans la fourchette haute afin d'être plus large.

La commission rappelle que ce préavis concerne une étude préliminaire qui déterminera une estimation globale du coût des travaux de réfection.

Suite à tous ces échanges, la commission unanime estime que cette étude est nécessaire et obligatoire.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission nommée vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N° 30/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement de l'étude préliminaire pour l'entretien du pont CFF de Chambon

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour :

Décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 82'757.15 TTC pour financer l'étude préliminaire pour l'entretien du pont CFF de Chambon ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante,
3. D'amortir la somme de CHF 82'757.15 en une fois par un prélèvement aux fonds de réserve – Travaux.

Ont signé :

SCHIAVONE Linda

MARTIN André

DELACRETAZ Olivier

KELLER Christoph

TEIXEIRA Paulo